

CG-BUR(2022)44-DEC
28 février 2022

**Réunion extraordinaire du Bureau du Congrès
A distance, Lundi 28 février 2022**

Rapport abrégé de la réunion – liste des points discutés et des décisions prises

1. Le Président du Congrès, M. Leendert VERBEEK, ouvre la séance. La liste des participants figure à l'annexe 1.
2. Concernant la situation en Ukraine, le Bureau a pris note des déclarations des institutions du Conseil de l'Europe, y compris celles du Président du Congrès, et des développements concernant le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.
3. Le Bureau a pris note de la décision du Comité des Ministres du 25 février 2022 de suspendre les droits de représentation de la Fédération de Russie au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire et a été informé de la poursuite de l'examen de cette question et des décisions qui seront prises par le Comité des Ministres lors de sa réunion du 2 mars 2022.
4. Le Bureau a approuvé la déclaration du Président du Congrès du 24 février et a fermement condamné l'attaque militaire russe contre l'Ukraine, une violation flagrante du droit international et du Statut du Conseil de l'Europe, ainsi que des principes et valeurs qu'il défend. Il a exprimé sa pleine solidarité avec l'Ukraine et son peuple et a déploré les pertes de vies humaines et les conséquences dommageables de cette agression injustifiée. Il a exhorté les autorités russes à cesser immédiatement les hostilités, à retirer leurs troupes d'Ukraine et à choisir la voie de la diplomatie et du règlement pacifique du conflit.
5. Suite à cela, le Bureau a approuvé une déclaration figurant à l'annexe 3 et est convenu de la soumettre à l'adoption du Congrès lors de sa prochaine session (22-24 mars).
6. En outre, le Bureau a appelé les Etats membres du Conseil de l'Europe à assurer la viabilité budgétaire de l'Organisation et à éviter que le Conseil de l'Europe ne subisse un quelconque préjudice financier à la suite des décisions prises par le Comité des Ministres, concernant la suspension des droits de représentation de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe.
7. Le Bureau a adopté le présent rapport abrégé de la réunion - Liste des points discutés et des décisions prises tel que figurant dans le Document CG-BUR(2022)44-DEC.

Annexe 1 – Liste des participants

Leendert VERBEEK, Pays-Bas, (R, SOC/V/DP), Président du Congrès
Bernd VÖHRINGER, Allemagne, (L, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux
Harald SONDEREGGER, Autriche, (R, PPE/CCE), Président de la Chambre des régions
Xavier CADORET, France, (L, SOC/V/DP)
Gunn Marit HELGESEN, Norvège, (R, PPE/CCE)
Konstantinos KOUKAS, Grèce, (L, PPE/CCE)
Martine DIESCHBURG-NICKELS, Luxembourg, (L, GILD)
Emin YERITSYAN, Arménie (L, PPE/CCE)
Sevdia UGREKHELIDZE, Géorgie, (L, PPE/CCE)
Lia MONTALTI, Italie, (R, SOC/G/PD)
John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC/V/DP)
Cecilia DALMAN EEK, Suède, (R, SOC/V/DP)
Oksana DERKACH, Ukraine (L, PPE/CCE)
Alexander DROZDENKO, Fédération de Russie, (R, PPE/CCE)

Présidents des commissions

Thomas ANDERSSON, Suède, (R, GILD), Commission des questions d'actualité
Jelena DRENJANIN, Suède, (L, PPE/CCE), Commission de la gouvernance
Gudrun MÖSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche, (L, SOC/V/DP), Commission de suivi

Président sortant :

Anders KNAPE, Suède, (L, PPE/CCE)

Présidents des groupes politiques du Congrès

Anders KNAPE, Suède, (L, PPE/CCE)
Marc COOLS, Belgique, (L, GILD)
Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique, (R, SOC/V/DP)
Svitlana BOHATYRCHUK KRYVKO, Ukraine, (R, CER)

Partenaire statutaire

Magnus BERNTSSON, Assemblée des régions européennes

Secrétariat :

Andreas KIEFER, Secrétaire Général
Rafael BENITEZ, Directeur du Congrès
Dolores RÍOS TURÓN, Cheffe du Service de la Séance et Secrétaire du Bureau
Renate ZIKMUND, Secrétaire exécutive de la Chambre des pouvoirs locaux
Stéphanie POIREL, Chef de la Division des Comités statutaires
Fatima NOUCER, Co-secrétaire du Bureau
Katyana VASILEVA, Assistante du Bureau

Annexe 2 – Ordre du jour

- | | | | |
|----|---|---------------------------------------|--------------|
| 1. | Ouverture de la réunion | | |
| 2. | Adoption du projet d'ordre du jour | CG-BUR(2022)44-OJprov | <i>Déc.</i> |
| 3. | Situation en Ukraine | CG-BUR(2022)44-21 | <i>Info.</i> |
| | a. Information générale | | |
| | b. Adoption d'une déclaration | CG-BUR(2022)44-22 | <i>Déc.</i> |
| 4. | Questions diverses | CG-BUR(2022)44-23 | <i>Déc.</i> |
| 5. | Adoption du rapport abrégé de la réunion | CG-BUR(2022)44-DEC | <i>Déc.</i> |

Clôture de la réunion

Date de la prochaine réunion : lundi 21 mars 2022

Annexe 3 – Déclaration du Bureau sur la situation en Ukraine

Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, a tenu une réunion extraordinaire le 28 février 2022 et a adopté la Déclaration suivante :

Le bureau,

1. condamne avec la plus grande fermeté l'attaque armée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui constitue une violation flagrante du droit international et du Statut du Conseil de l'Europe ;
2. demande instamment à la Fédération de Russie de cesser immédiatement et sans condition ses opérations militaires en Ukraine et de retirer ses troupes ;
3. déplore les pertes en vies humaines, les souffrances humaines et les destructions causées par l'agression russe et exprime son soutien à l'Ukraine et sa solidarité avec son peuple ;
4. condamne la reconnaissance par la Fédération de Russie des oblasts ukrainiens de Donetsk et Louhansk en tant qu'entités indépendantes et la précédente annexion de la Crimée ;
5. exprime son attachement indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ;
6. souligne le rôle fondamental du Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe et assurer la coexistence pacifique des nations en Europe ;
7. rappelle, à cet égard, que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres en vue de sauvegarder et de réaliser les idéaux et principes qui sont leur patrimoine commun et de faciliter leur progrès économique et social ;
8. souligne que l'attaque armée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie constitue une atteinte aux principes et valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit que le Conseil de l'Europe représente, promeut et défend et que cette guerre rend impossible le fonctionnement des autorités locales en Ukraine et inflige de graves souffrances au peuple ukrainien ;
9. souligne le rôle du Congrès dans la contribution au but et aux objectifs du Conseil de l'Europe et dans la construction de la démocratie locale et régionale, dont les valeurs sont profondément enracinées dans la nation, l'identité et les institutions ukrainiennes ;
10. demande à la Fédération de Russie de respecter ses obligations en vertu du Statut et du droit international ;
11. considère qu'il est impossible de coopérer avec la délégation russe au Congrès tant que l'intégrité territoriale de l'Ukraine n'est pas rétablie ; et
12. se félicite de la décision du Comité des Ministres du 25 février 2022 de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Conseil de l'Europe, conformément à l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe ; et invite le Comité des Ministres à prendre les décisions complémentaires nécessaires dans les meilleurs délais afin que la suspension s'applique également au Congrès.

Le Bureau souligne que la démocratie, la gouvernance multi-niveaux et les droits de l'homme sont plus forts que la guerre, se tient fermement aux côtés de l'Ukraine et de son peuple, et appelle toutes les communautés locales et régionales d'Europe, et au-delà, à rester unies et déterminées dans leur solidarité avec la nation ukrainienne, son peuple et ses autorités.